



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance tenue le 18 février 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2020-332 modifiant le Règlement CA-2016-254 sur le service de sécurité incendie*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 2 mars 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville